



ABIESSENCES SARL
Montgenest
42600 Verrières en Forez
Tél : 04.77.76.58.85
Fax : 04.77.76.58.86

NETTOYANT MULTI-USAGE

Fiche de Données Sécurité

75% du total des ingrédients
sont issus de l'Agriculture
Biologique
100% du total des ingrédients
sont d'origine naturelle

Nombre de pages : 5
Date de création : 01/01/2007
Date de révision 06/06/2019

1 – IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE

1.1 Identificateur de produit

Nom Commercial	Nettoyant Multi-usage
Type de produit	Produits d'entretien
Numéro CAS	/
Numéro EINECS	/

1.2 Utilisations identifiées pertinentes du mélange

Usage	Nettoyage multi surface
--------------	--------------------------------

1.3 Renseignements concernant le fournisseur

Identification de la société	ABIESSENCES SARL
Adresse	Montgenest – 42600 Verrières en Forez – France
Téléphone / Fax	+33 4 77 76 58 85 // +33 4 77 76 58 86 de 8 h 00 à 18 h 00
Email	contact@abiessence.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence	ORFILA INRS : +33 (0)1 45 42 59 59
---	---



2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008

Classe et catégorie de danger	Mention de danger	
Lésions oculaire graves, catégorie 1	H318	Provoque des lésions oculaires graves
Sensibilisation cutané, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée
Irritation cutanée, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée

2.2 Eléments d'étiquetage

2.2.1 Pictogrammes et mentions de danger

Pictogrammes		Mentions de danger	
SGH07		H315	Provoque une irritation cutanée
		H317	Peut provoquer une allergie cutanée
SGH05		H318	Provoque des lésions oculaires graves

2.2.2 Mention d'avertissement et conseils de prudence

Mention d'avertissement	Danger
--------------------------------	--------

Conseils de prudence	
P280	Porter des gants de protection
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P310	Appeler immédiatement un médecin
P501	Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation

2.3 Autres dangers

Composants CMR n'entraînant pas de classification : Aucun

3 – COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

EF Douglas	N°CAS : 91771-64-1 N°EINECS : 294-957-3	/	50 - 75 %
Alcool	N°CAS : 64-17-5 N°EINECS : 200-578-6	Flam liq 2 H225 ; Eye Irrit 2 H319	10 – 20 %
Lauryl Glucoside	N°CAS : N°EINECS :	Skin corr / Irrit 2 H315 ; Eye Dam / Irrit 1 H318	5 – 15 %
HE Citron	N°CAS : 84929-31-7 N°EINECS : 284-515-8	Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Skin irrit 2 H315, Skin sens 1 H317 Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1, H410	< 1 %
HE Douglas	N°CAS : 91771-64-1 N°EINECS : 294-957-3	Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Skin sens 1 H317 ; Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1, H410	< 0.1 %
HE Sapin Pectiné	N°CAS : 8002-09-3 N°EINECS : 289-870-2	Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Skin irrit 2 H315 ; Skin sens 1 H317 ; Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1, H410	< 0.1 %
HE Pin sylvestre	N°CAS : 84012-35-1 N°EINECS : 281-679-2	Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1 H304; Skin Irrit 2 H315 ; Skin sens 1 H317 ; Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1, H410	< 0.1 %

4 – PREMIERS SECOURS

Contact avec la peau	Se laver à grande eau, changer de vêtements si nécessaire. Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.
-----------------------------	--

Contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin.
Ingestion	Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Inhalation excessive	Faire respirer de l'air frais. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Mettre la victime au repos. Consulter un médecin.

5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction recommandés	Extincteurs à gaz carbonique ou à poudre
Moyens d'extinction utilisables	Extincteurs à mousse ou à halogènes
Moyens d'extinction déconseillés	Jets d'eau
Méthode particulière de protection dans la lutte contre l'incendie	Eviter de respirer les vapeurs et les fumées dégagées

6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles	Eloigner toute source potentielle d'inflammation, aérer les locaux, Ne pas fumer
Précautions pour la protection de l'environnement	Canaliser le liquide. Pomper ou absorber à l'aide d'un matériau inerte.
Méthodes de nettoyage	Laver avec un dégraissant

7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation	Pas de mesures spéciales
Stockage	Stocker à l'abri de la chaleur, la lumière dans des récipients fermés, secs et sous azote si possible et si nécessaire. Eviter les écarts de température trop importants. Stocker en zone tempérée. Eviter les vides de remplissage.

8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION et PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition	Non réglementé
Protection respiratoire	Locaux bien aérés
Protection des mains	Porter des gants
Protection des yeux	Port de lunettes recommandé
Protection de la peau	Port de vêtements de travail

9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Odeur	Fraiche et citronnée
Couleur	Jaune clair
Etat physique	Liquide
pH	Non disponible
Point éclair	Non disponible
Hydrosolubilité	Soluble
Solubilité dans l'alcool	Non disponible

Densité à 20 °C	0.941
Indice de réfraction à 20 °C	Non disponible
Pouvoir rotatoire à 20 °C	Non disponible

10 – STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité	Produit stable à température ambiante
Conditions à éviter	Ne pas chauffer à une température élevée. Ne pas exposer les récipients fermés au soleil.
Matière à éviter	Sans objet
Produits de décomposition dangereux	Pas de décomposition en utilisation conforme

11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effet néfaste par ingestion	Non toxique
Effet néfaste par contact cutané	Non toxique
CMR	Ce produit n'est pas concerné
Restrictions IFRA	Ce produit n'est pas concerné

12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ecotoxicité	Non disponible
Mobilité	Non disponible
Persistance et dégradabilité	Niveau bas pour la persistance et élevée pour la biodégradabilité
Précautions	Eviter les rejets dans l'environnement. Respecter les réglementations en vigueur

13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Déchets	Recycler et éliminer conformément aux législations en vigueur. Ne pas contaminer le sol et l'eau avec les déchets. Ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.
Emballages souillés	Vider complètement le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Code tarif douanier	33 01 90 90
----------------------------	--------------------

	Classe	N° UN	Grp embal	Nom expédition
Transport terrestre (ADR)	N.R	N.R	N.R	Non réglementé
Transport maritime (IMDG)	N.R	N.R	N.R	Non réglementé
Transport aérien (OACI/IATA)	N.R	N.R	N.R	Non réglementé

15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Classification	Non réglementé
Phrases de risques	Non réglementé
Phrases de sécurité	Non réglementé

16 – AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données sécurité complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée.

Elles sont données de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que celui cité concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.